

## Compte-rendu du 11ème café-quartier 30 janvier 2016

### ZONE 12

Présents : Une dizaine de riverains ainsi que des élus : Anne Le Couriaud, André Le Traon, Christian Perreul, Laurence Touron, Erwan Dugor, Catherine Joubaud, Sophie Briand, Patrick Le Mesle, Françoise Louapre, Valérie Parion, Laurence Touron, Jean-Philippe Rosso.

⇒ Présentation de chaque participant élus et riverains (Martigné, Bellevue, la Renouette, les Buttes de Caran...)

⇒ Présentation par Catherine Joubaud des objectifs des « cafés quartiers »

Les cafés quartiers : Moments d'échanges et de partage autour d'un café, entre habitants et élus, à l'issue duquel un ou plusieurs riverains se proposent pour être référents. Le rôle du référent étant de transmettre aux élus les problématiques rencontrées dans leur quartier ainsi que les interrogations des riverains (voir dossier du Laillus n°33 de mars 2015). Le référent est un interlocuteur privilégié entre la mairie et les habitants de son quartier, il doit avoir pour principales qualités l'écoute et la diplomatie. Les élus de la commission communication ont défini 12 zones (8 pour le centre-bourg et ses lotissements et 4 pour la campagne.)

Après avoir servi le petit café, les échanges commencent :

Anne Le Couriaud : excuse l'absence de Pascal Hervé, retenu par des obligations professionnelles

Riverain : le village est très grand, il est resté longtemps sans être desservi par le bus, cela a été un problème pour les enfants.

ALC : la question a été souvent débattue, mais il y a de grosses contraintes budgétaires.

Sophie Briand : le choix de Rennes Métropole, un passage par Pont-Péan via l'Ardras, a été privilégié car le temps de trajet estimé était moins important, et il offrait une desserte plus importante que de passer par le Nid. L'ancienne desserte a été évoquée ; le trajet est long et sous-utilisé. Il fallait limiter les coûts et desservir au maximum Pont-Péan. L'hypothèse de la desserte de Bellevue impliquait 2 arrêts en moins à Laillé.

?

Patrick Le Mesle : la ligne Laillé-Bruz est expérimentale, il faut que les gens l'utilisent, sinon au bout d'un an, la ligne sera fermée.

ALC : ? la demande pour les lignes est vive et facilement exprimée mais les lignes sont peu utilisées...

Riverain : quand s'est installé, le service était inexistant.

ALC : l'arbitrage n'est pas facile.

PLM : des pôles structurants secondaires comme Bruz, avec commerces, services médicaux, entraînent une liaison par bus, mais la ligne expérimentale est peut-être un peu prématurée ; le besoin se fera sans doute sentir plus tard.

Riverain : il y a un arrêt au Nid mais pas à la Haute Porte. Peut-être pourrait-on lever la main pour que le bus s'arrête ?

SB : non, ce n'est pas possible, c'est une question de sécurité.

Riverain : on ne peut pas aller prendre le bus au Nid, c'est trop dangereux.

Riverain : il y a un arrêt au CELAR.

PLM : c'est un service privé. Nous avons demandé au STAR mais la réponse a été négative. Toutefois le marché est passé pour 3 ans donc nous pourrions redemander ensuite.

ALC : les besoins de Lailé en transports collectifs sont défendus à Rennes Métropole, vers Rennes ou vers Bruz, mais les réponses ne sont pas satisfaisantes, les trajets non plus.

Riverain : sur le plan de la sécurité, les voitures arrivent dans le virage très vite, la route est dégradée, c'est très dangereux sur la route de Martigné.

Christian Perreul : c'est une communale qui débouche sur une départementale, le plan de voirie est à vérifier toutefois. Si besoin, elle sera inscrite dans le plan de voirie.

Riverain : ?

CP : la route sera refaite, la date n'est pas encore connue. C'est prévu dans la campagne ?

Riverain : certaines voitures tournent pour déposer des ordures à Martigné ?

Jean-Philippe Rosso : Il y a effectivement régulièrement des dépôts d'ordures à cet endroit, et aussi le long de la route du Ruel.

Riverain : oui, assez régulièrement, mais on ne peut pas relever le numéro d'immatriculation...

ALC : on peut récupérer les ordures et si on trouve un nom, on va voir les gens ; ce sont des actes d'incivilité.

Riverain : aux Buttes de Caran, il y a une réglementation particulière pour l'implantation des boîtes aux lettres, mais la route est dangereuse. Est-il possible de les installer de l'autre côté ?

CP : il faut demander à la Poste, c'est de leur ressort.

PLM : peut-être la Poste mettra-t-elle des boîtes individuelles ?

ALC : mais il y aura sans doute un coût à supporter.

Riverain : la vitesse est un problème mais surtout, il n'y a pas d'accotement, donc ce n'est pas protégé. Un enfant avec un cartable sera facilement fauché.

PLM : souvent les bus sont au fossé. Mais c'est une route départementale, et Rennes Métropole a acquis le statut de métropole, et a pris la compétence voirie ; donc d'ici un an, RM gèrera ces routes. Un travail est prévu avec RM sur les besoins en aménagement lorsque Bruz deviendra le pôle structurant pour Laillé, même si les comptages montrent une diminution de 25% de la circulation sur cette route-là.

Riverain : la circulation augmente beaucoup le matin et le soir à la sortie du CELAR.

SB : dans le bourg de Laillé, c'est la même chose.

Riverain : aura-t-on le tout-à-l'égout ? il y a beaucoup de pavillons.

ALC : souhaitez-vous le rattachement à l'assainissement collectif ?

Riverain : oui.

CP : quand on pense assainissement, il faut étudier les zones pour ne pas faire quelque chose qui posera plus tard des problèmes ; des études géologiques par exemple...

Riverain : le besoin existe au Nid et dans d'autres lotissements ? zone de pompage rattachée à Laillé ?

CP : il faut faire des études avancées pour prendre en compte la déclivité du terrain.

PLM : il y a des ratios : le nombre de mètres linéaires / nombre de maisons desservies.

CP : peut-être faut-il envisager un rattachement à une autre commune ?

ALC : le prochain lotissement à côté de la Croix-aux-Beurriers ?

PLM : il faut éviter hors agglomération, cela complique l'assainissement, l'éclairage, etc.

?

ALC : on va vers une densification, dont les lignes directrices sont l'occupation des dents creuses et la préservation des terres agricoles.

PLM : Laillé comporte des zones d'habitat diffus, avec plus d'une centaine de hameaux.

ALC : cela charge le budget municipal. Il faut concentrer les habitants, grâce à une offre d'habitat abordable, et une diversification de l'habitat. Les jeunes quittent Laillé car ils n'ont pas assez d'offres pour des 1ers salaires.

Riverain : quid du développement économique ? des projets ?

Erwan Dugor : dans le centre-bourg, on voit la réoccupation de certains commerces auparavant fermés, autour de l'église ; l'offre a changé. Le nombre de cellules commerciales est assez important par rapport à d'autres communes de même taille. Dans la ZA des 3 Prés, on trouve de nouvelles entreprises : par exemple DHL, qui déplace son activité de Rennes, et Excel Nettoyage, qui vient d'Orgères.

ALC : il y a eu une période de stagnation, mais depuis 2 ans, nous avons de nouvelles propositions et projets dans la ZA des 3 Prés. Il reste encore des terrains. Il y a une dynamique de construction ?? mais il faut faire vivre les commerces locaux, consommer local.

ED : l'offre médicale et paramédicale est plus étoffée. L'offre de services est un secteur économique important.

ALC : le marché fonctionne bien, les commerçants sont satisfaits (surtout le poissonnier), l'offre pourrait être plus importante mais c'est déjà bien.

ED : si la population arrive, l'offre augmentera. Nous n'en sommes pas totalement maîtres non plus...

Riverain : à propos des panneaux d'interdiction de véhicules aux entrées des champs, ne pourrait-on pas avoir un panneau « sauf riverains » ?

CP : effectivement, ces panneaux ne sont pas conformes, nous prenons note !

Riverain : le panneau « les Landes de la Renouette » ?

CP : cela fait longtemps que la demande existe. Le travail sur la numérotation a été fait sous le mandat précédent. Les habitants doivent mettre en place leurs numéros car la numérotation est terminée. La Renouette doit être faite, ainsi que la ZAC du chemin Vert.

Riverain : à Bellevue, il faudrait buser le fossé pour avoir un chemin piétonnier. Le stop au croisement est gênant.

ALC : nous pouvons faire remonter l'information mais nous n'avons pas la compétence, c'est départemental.

JPR : la voie douce à Bellevue est importante, son but est de marcher ou de passer en vélo en sécurité.

CP : les normes pour les voies douces sont déterminées pour les PMR (personnes à mobilité réduite)

Riverain : la taille de l'aire de covoiturage du château d'eau est insuffisante.

ALC : il est prévu de l'agrandir.

Riverain : aux Landes de Martigné, le terrain communal n'est pas bien entretenu.

CP : nous allons aller voir. Le chemin appartient pour moitié à Laillé, pour moitié à Bruz.

Riverain : les bords de la route du Ruel ?

CP : ce sera fait bientôt. Nous avons besoin de louer une machine à chenilles.

Riverain : le village a 2 noms ?

CP : non, il n'a qu'un seul nom, pour Pont-Péan comme pour Laillé, mais le panneau de Pont-Péan est sur Laillé. C'est signalé par le GPS.